

Politique de protection des données à caractère personnel – relation avec les médecins extérieurs

Introduction

Ce document s'applique au formulaire de communication avec les médecins

1. Quelles données sont traitées ?

- Les données d'identification, à savoir les nom, prénom, numéro INAMI, et données de contact (email et adresse postale) qui sont transmises à la discrétion de la personne concernée ;
- Les préférences de communication électronique avec l'hôpital pour les courriers professionnels relatifs au traitement des patients

Soutenez Saint-Luc,
rendez-vous sur :
fondationsaintluc.be

2. A quelles fins vos données sont-elles traitées ?

Les données sont récoltées pour tenir à jour nos systèmes informatiques qui organisent la communication avec les médecins extérieurs.

Vos données dans le cadre de la présente politique de protection des données à caractère personnel des Cliniques ne sont utilisées par les Cliniques qu'en fonction des finalités précitées.

Les Cliniques ne communiquent pas vos données à caractère personnel à des tiers à des fins commerciales, ni les vendent ni les donnent à des tiers.

Les Cliniques partagent vos données à caractère personnel uniquement avec les prestataires de services des Cliniques si cela est nécessaire à l'exécution du service visé.

3. Sur quelle base de licéité vos données sont-elles traitées ?

Le traitement de vos données à caractère personnel est possible grâce à votre consentement.

Le fait que vous soyez contactés directement par les Cliniques repose quant à lui sur l'intérêt légitime des Cliniques, intérêt de garantir la continuité de l'information médicale et des traitements.

4. Qui traite vos données à caractère personnel ?

Les Cliniques sont juridiquement responsables du traitement de vos données et en l'espèce plus précisément, ce sera le Département Qualité des Cliniques qui traitera vos données.

Les Cliniques sont responsables du respect des exigences légales et réglementaires en la matière. Elles respectent notamment la législation sur la vie privée et le traitement des données à caractère personnel, dont le RGPD¹.

Elles s'engagent, dans ce cadre, à mettre en œuvre une politique et des mesures de sécurité appropriées en matière de protection des données. Les Cliniques peuvent faire appel à des sous-traitants dans le cadre de traitements décentralisés de données. Ceux-ci agissent exclusivement sur instruction et au seul bénéfice des Cliniques. Les Cliniques assurent un niveau de protection des données adéquat en fonction de leur sensibilité au niveau du traitement tant par ses services que par ses sous-traitants.

5. Quels sont vos droits ?

L'objectif, conformément à la législation, est de vous assurer l'exercice d'un meilleur contrôle sur les données à caractère personnel qui sont traitées.

5.1. Droit à l'information :

Lorsque les informations suivantes n'ont pas été fournies spontanément, sont difficiles d'accès ou lorsque vous voulez plus d'informations, vous pouvez demander :

- L'identité de celui qui traite les données et du Délégué à la Protection des Données ;
- La raison pour laquelle le traitement est effectué (ainsi que la base juridique sur laquelle il s'appuie) ;
- Les destinataires des données ;
- Les transferts de données vers l'étranger ;
- Les catégories de données traitées ;
- La durée de conservation des données ;
- Le droit à la portabilité des données.

Les Cliniques veilleront à répondre à cette demande dans un délai de maximum 1 mois avec possibilité de prolonger ce délai de 2 mois en fonction de la complexité de la demande. Les

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Cliniques ne peuvent exiger un paiement contre la fourniture des informations sauf s'il est prouvé que les demandes sont abusives

5.2. Droit à l'accès :

Vous avez le droit non seulement de prendre connaissance mais également de demander une copie de l'ensemble de vos données à caractère personnel traitées.

Les frais de la première copie sont pris en charge par les Cliniques sauf demande abusive. Si une demande est faite pour une copie supplémentaire, les Cliniques peuvent exiger le paiement de frais qui n'excéderont pas les frais raisonnables basés sur les coûts administratifs.

5.3. Droit à la rectification :

Si vos données sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander à les compléter, mettre à jour, modifier ou les rectifier. Cette demande peut être introduite auprès du service médiation.

5.4. Droit de retrait de consentement :

Vous avez le droit de retirer le consentement que vous nous avez donné d'utiliser vos données dans le cadre des finalités précisées.

5.5. Droit à l'effacement :

Il est possible pour vous de demander la suppression de certaines données lorsque vous estimez qu'elles ont fait l'objet d'un traitement illicite ou que vous vous opposez au traitement.

5.6. Droit à la limitation du traitement :

Dans certains cas spécifiques, vos données vont être bloquées (conservées uniquement) en attendant que les circonstances qui ont provoqué la limitation soient résolues :

- Vous contestez l'exactitude des données et les Cliniques ont besoin de temps pour procéder à leur vérification
- Vous demandez une certaine limitation de leur utilisation
- Vous vous opposez au traitement

5.7. Droit à l'opposition :

Vous pouvez à tout moment vous opposer à l'utilisation de vos données. Les Cliniques cesseront immédiatement ce traitement, à moins qu'elles ne démontrent qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le poursuivre - notamment, pour l'accomplissement de notre mission d'intérêt public.

5.8. Droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé :

À moins que vous y ayez explicitement consenti ou que des motifs d'intérêts légitimes le justifient, les Cliniques ne recourront pas à des méthodes de décisions automatiques.

5.9. Droit à la portabilité :

Vous pouvez demander de recevoir toutes les données fournies par vous aux Cliniques (dans un format structuré, lisible par une machine et couramment utilisé) et de les transférer ou les faire transférer directement lorsque cela est techniquement possible dans une autre institution.

Si les Cliniques ne donnent pas suite à votre demande, elles vous informent sans tarder et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Il est possible que les Cliniques ne soient plus en mesure de répondre à votre demande lorsque les données ont été détruites ou anonymisées ou que la réalisation de cette demande constitue une atteinte déraisonnable à la vie privée.

6. Comment exercer vos droits ?

Pour exercer vos droits, veuillez contacter :

- par mail : rgpd@saintluc.uclouvain.be, ou
- par courrier : RGPD - Cliniques universitaires Saint-Luc, avenue Hippocrate, 10 à 1200 Bruxelles

Nous pouvons vous demander de prouver votre identité.

7. Quelles sont les modalités encadrant le traitement des données ?

Les Cliniques prennent des précautions physiques, électroniques et organisationnelles raisonnables pour empêcher la destruction, la perte, l'altération, l'accès non autorisé ou la divulgation par inadvertance à des tiers des données à caractère personnel sous notre contrôle.

Les membres du personnel des Cliniques ont accepté le règlement de confidentialité, par lequel ils s'engagent notamment à respecter le cadre légal et déontologique y afférant. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent accéder en tout ou partie à vos données, selon leurs profils métiers, au moyen de connexions sécurisées. Le dispositif se compose notamment d'une identification individuelle et d'une traçabilité nominative, mécanismes qui ont vocation à les responsabiliser devant leurs actions.

Les données sont stockées dans le cloud fourni par Microsoft avec son produit MS Forms. Les données y sont cryptées, en transit et au repos.

Les données seront conservées pendant une durée de 5 ans à des fins d'archives historiques. En dehors de cette circonstance et au-delà de cette limite, les données seront supprimées. Des résultats agrégés (moyennes) seront, eux, conservés plus longtemps mais ils ne comprennent aucune donnée à caractère personnel et ne peuvent être reliés à aucune personne concernée. Ils sont entièrement anonymes et dès lors le RGPD ne s'y applique plus.

8. Comment sont gérées les éventuelles violations de vos données ?

Si un incident impliquant vos données à caractère personnel devait malgré tout se produire, vous en seriez personnellement averti(e) dans les conditions prévues par la loi.

Il est en effet toujours possible que des données à caractère personnel traitées tombent dans de mauvaises mains à la suite d'une erreur de manipulation, d'une cyber-attaque, d'un vol de support, etc..

Toute personne constatant une violation, une fuite ou perte de données à caractère personnel est invitée à avertir les Cliniques (ainsi que le DPO) le plus rapidement possible, en fournissant un maximum d'informations (faits, circonstances, etc.).

Les Cliniques font le nécessaire pour notifier la violation en question à l'Autorité de Contrôle dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation ne présente pas un risque élevé pour les droits et libertés de la personne concernée. Lorsque la violation présente un risque élevé pour les droits et libertés de la personne concernée, elle sera immédiatement informée du risque, des faits et des mesures prises pour remédier ou atténuer le risque ou la violation.

9. Voulez-vous déposer une plainte ?

Si vous estimez que vos données sont traitées de manière incorrecte, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'instance suivante :

Autorité de Protection des Données,
Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles,
Tel +32 (0)2 274 48 00, Fax +32 (0)2 274 48 35, e-mail : contact@apd-gba.be.

10.Plus d'informations sur la protection de vos données à caractère personnel ?

Toute personne concernée peut prendre contact avec le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : rgpd@saintluc.uclouvain.be à tout moment, pour

toute question concernant le traitement de ses données à caractère personnel et l'exercice des droits que lui confèrent les dispositions légales.

Le DPO est chargé d'informer et de conseiller les Cliniques dans le cadre de leur mission de mise en œuvre du RGPD. Il contrôle également le respect des dispositions légales relatives à la protection de vos données. Le DPO coopère avec l'Autorité de Contrôle nationale et agit de manière indépendante.